Moselle
L'Eurodépartement

RD60-077.doc

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2025 – DPAT / T-077

portant interruption de la circulation routière

VOIES	**R.D. 60**
P.R.	PR 0 + 050 au PR 1 + 100
COMMUNE	**RICHEMONT** **GUENANGE**
NATURE DES TRAVAUX	*Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :* • **Travaux de réparation de l'Ouvrage d'Art OA-TE18 (PR0+380) situé entre le giratoire le Marabout et le giratoire RD60/RD61.**
DATES	• **Du lundi 30 juin 2025 au vendredi 31 octobre 2025**
SYSTEME D'EXPLOITATION	• **Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure 24h/24 – 7j/7)**
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure, ainsi que la maintenance à la charge de l'entreprise DEMATHIEU - BARD - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE – DPAT/DRM/SDIR/SERGT • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : **Mode d'exploitation :**

Les travaux de l'Ouvrage d'Art OA-TE18 nécessiteront une coupure totale de la circulation routière de la RD 60 entre le giratoire le Marabout et le giratoire RD60/RD61. Coupure 24h/24 et 7j/7.

Un itinéraire de déviation est mis en place comme suit :
→ UCKANGE → RD953 → giratoire le Marabout → RD953 → A30 → A31 → RD8 → RD8bis → RD1 → GUENANGE
- **Et vice –versa**

Un itinéraire de déviation est mis en place pour les véhicules non autorisés à rouler sur l'autoroute (notamment les convois agricoles) comme suit :
→ RD60 → GUENANGE → RD1 → direction Thionville → RD1 → THIONVILLE → Boulevard Robert Schuman → Pont des Alliés → Quai Nicolas Crauser → RD953 → accès Port Thionviille-Illange

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD Construction à Metz ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de RICHEMONT, GUENANGE, UCKANGE, BOUSSE, THIONVILLE, pour information.

METZ, le 23 / 06 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

Moselle
L'Eurodépartement

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2025 – DPAT / T-077

Ampliation transmise pour exécution à :

1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 – Service de la Sécurité Intérieure

1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle - B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03

1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 - 57036 METZ CEDEX

1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN

1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports - B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1

1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle, S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.

5 MM. les Maires des Communes de : MM. les Maires des Communes de RICHEMONT, GUENANGE, UCKANGE, BOUSSE, THIONVILLE, pour information.
mairie@richemont.fr guenange.mairie@guenange.com
accueil@uckange.fr contact@mairie-bousse.fr contact@mairie-thionville.fr

Copie transmise pour information :
3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE + DPAT/DRM/SDIR/SERGT
1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY *technicien.lorraine@kisio.com*
1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE *contact@citeline.fr*
1 M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU-BARD Construction – 19, rue de Picardie – 57000 METZ
martin.otenin@demathieu-bard.fr henri.bagard@demathieu-bard.fr contact-metz@damathieu-bard.fr
1 M. le Directeur de la DIR EST – District de Metz / CEI de FAMECK
christophe.leroy@developpement-durable.gouv.fr

Chrono SDER

METZ, le 23 / 06 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT